

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DU BOULAY MORIN
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 13 novembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Moïse EUDIER, Maire**.

Etaient présents : Mmes BOSCHER Christine, BROUXEL Micheline, DUBUISSON Magali, AUBRIET Denise, HEROULT Alexandra, MINCKWITZ Pascale, Mrs EUDIER Moïse, EUDIER Alain, RIGAL-ROY Olivier, ROUSSEL Dominique, VADCARD Francis, BENTLEY Frédéric, PROVOT Sébastien,

Etaient excusés : M. AUGER Samuel, M. BRENNETOT Benoît
M. AUGER Samuel a donné procuration à Mme BOSCHER Christine
M. BRENNETOT Benoît a donné procuration à M. EUDIER Alain

Madame HEROULT Alexandra a été élue secrétaire.

Annulation de la délibération 44 2014

(La délibération ci-dessous est annulée suite au courrier de la Préfecture du 29/10/2014 stipulant au SIVU Cap Nord Est que cette compétence ne peut être transférée au PST Cap Nord Est)

Convention de l'association PST du Cap Nord Est

La commune du Boulay Morin sollicite l'association PST Cap Nord Est pour la mise en place des activités péri éducatives dans les écoles du SIVOS BIRD afin d'assurer le recrutement, la gestion des personnels nécessaires à ces actions et la coordination globale du projet éducatif du territoire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention ci jointe avec le PST Cap Nord Est définissant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et le montant de la subvention allouée au PST pour cette mise en place.

Annulation de la délibération 45 2014

(La délibération ci-dessous est annulée suite au courrier de la Préfecture du 29/10/2014 stipulant au SIVU Cap Nord Est que cette compétence ne peut être transférée au PST Cap Nord Est)

Décision modificative n°3

Suite à la décision du Conseil Municipal d'établir une convention entre la Commune du Boulay Morin et le PST Cap Nord Est il convient d'effectuer cette décision modificative afin de verser la subvention allouée.

Le Conseil Municipal autorise cette décision modificative

Dépenses de Fonctionnement : Virement de crédits

Compte	Dépenses de fonctionnement	Diminution	Augmentation
6554	Entretien de bâtiments	-7 200€	
6574	Dotation aux amortissements		+ 7 200€
	Total	- 7 200€	+ 7 200€

Annulation et remplacement de la délibération 21 2014

Election des délégués au SICOSSE

Suite à l'approbation des nouveaux statuts du SICOSSE par Monsieur le Préfet le 15 juillet 2014, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application de l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales il doit être procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant qui siègeront au SICOSSE.

Les membres suivants ont été élus, à la majorité absolue, par le Conseil Municipal :

1°) Membre titulaire : Nom : **RIGAL-ROY**
 Prénom : **Olivier**
 Date de naissance : 16/11/1975
 Domicile : 24 lotissement Les Prévostes
 27930 LE BOULAY MORIN

2°) Membre suppléant : Nom : **AUGER**
 Prénom : **Samuel**
 Date de naissance : 31/01/1969
 Domicile : 2 lotissement Les Prévostes
 27930 LE BOULAY MORIN

Convention de mise à disposition de la commune

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les conventions de mise à disposition de la commune des installations d'éclairage public réalisées par le S.I.E.G.E. (Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure).

Délibération fixant le taux et les exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide à la majorité des voix (12 voix pour, 2 abstentions, 1 contre)

de maintenir le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal;

et d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme 50% de la surface des abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Sous réserve de sa réception au contrôle de légalité de préfecture avant le 30 novembre, la présente délibération sera applicable au premier jour de l'année civile suivante.

Elle sera parallèlement transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Devis pour un four à la salle communale

Monsieur EUDIER Moïse informe le Conseil Municipal qu'il a fait des demandes de devis pour changer le four de la salle communale.

Monsieur le Maire présente les devis :

1) **Entreprise TDCFC**

Descriptif :

- Four de remise en température – Marque AMBASSAGE – Model CFE 707RT
- Avec 7 grilles KGF 707

3 009HT €HT **soit 3 610.80€TTC**

2) **Entreprise AOC**

Descriptif

- Four de remise en température – Marque AMBASSAGE – Model CFE 707RT
- Avec 7 grilles KGF 707

3 140€HT **soit 3 768.00€TTC**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise DCFC pour un montant HT de 3 009.00€ et autorise Monsieur le Maire à signer le devis

Aménagement d'Arrêts BUS – RD542

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'entreprendre rapidement des travaux d'aménagement d'arrêts de bus aux abords de l'Ecole du Boulay Morin afin d'assurer la sécurité des enfants.

Ces travaux consistent en :

- Démolition de trottoir et réalisation d'un trottoir Géotextile
- Effacement des marquages aux sols
- Panneaux de signalisation
- Pose de barrière de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte l'avant projet du bureau d'études SODEREF :
8 675.00€HT soit 10 410 €TTC
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre
 - Des amendes de police
 - Autorise le Maire à signer le devis
 - S'engage à inscrire les dépenses et recettes correspondantes au BP

Mise à disposition de la salle communale

La salle communale étant utilisée par le SIVOS pendant la période scolaire pour la garderie périscolaire et la cantine et par l'association « Le Jardin des Six » pendant les vacances scolaires et le mercredi, le conseil municipal décide de demander une participation annuelle de mise à disposition des locaux d'un montant de **3426 €** pour le **SIVOS** du Boulay Morin, Dardez, Irreville

et Reuilly (**augmentation due à l'installation** d'Internet demandé et utilisé uniquement par le SIVOS) et de **876€** pour le **Jardin des Six**, pour l'année **2015**.

Contrat de maintenance JVS-Mairistem

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat relatif à l'utilisation du dispositif de transmission : iXChange On Line :

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions d'utilisation d'un dispositif dénommé « iXChange » pour lequel le fournisseur s'engage à assurer :

- 1) la maintenance
- 2) l'assistance à l'utilisation
- 3) l'hébergement.

Le présent contrat entre en vigueur à date effet du contrat 01 11 2014. La durée globale ne pourra excéder 4 ans. Toutefois il peut être résilié par chaque partie annuellement.

- **TARIF**

o Hébergement TDT ixchange	36.00€ HT
o Maintenance et hébergement flux hélios	<u>60.00€ HT</u>
Soit annuellement	96.00€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec JVS-MAIRISTEM et tous les documents s'y rapportant,
- Décide d'inscrire au budget 2015 les dépenses de fonctionnement.

Décision modificative

Suite à un rejet de la trésorerie nous indiquant que le règlement « du remboursement emprunt RAM » pour l'année 2014 à la commune de Gravigny doit être effectué à l'imputation 2041482 (investissement) et non à l'imputation 6554 (fonctionnement)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la décision modificative suivante :

Dépenses de Investissement : Virement de crédits

Compte	Dépenses d'investissement	Diminution	Augmentation
2315	Construction	-846€	
2041482	Sub équipement versées autres communes		+ 846€
	Total	-846€	+ 846€

Travaux de construction d'un centre de loisirs et d'une micro-crèche : demandes de subventions :

- **A la préfecture au titre de la D.E.T.R. 2015**
- **Au Conseil Général**
- **A la Caisse d'allocation familiale**
- **Réserve Parlementaire**
- **Fonds de concours du GEA**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'engager les travaux de construction du centre de loisirs et d'une micro-crèche.

A cet effet, il convient de solliciter l'inscription de ces travaux sur un programme d'investissement subventionné sur l'année 2015 aux titres :

- de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
- du Conseil Général
- à la Réserve Parlementaire
- au Fonds de Concours du Grand Evreux Agglomération

Le montant des travaux étant estimé à 1 300 844 HT, le plan de financement des travaux serait le suivant :

- Subvention DETR	390 253 €
- Subvention Conseil Général	455 295 €
- Réserve Parlementaire	15 000 €
- Fonds de concours GEA	180 128 €
- Autofinancement et emprunt	260 168 €

TOTAL	1 300 844 €
--------------	--------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1°) approuve la contexture des travaux à réaliser en 2015 telle que définie ci-dessus
- 2°) adopte le financement proposé ci-dessus
- 3°) sollicite à cet effet les subventions mentionnées au plan de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- 4°) prend l'engagement d'inscrire les dépenses à son budget primitif 2015 et à réaliser les travaux si les subventions sollicitées sont accordées
- 5°) autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant

Contrat d'Assurances – CHOIX

Suite à la dénonciation de notre contrat MMA n° 115734631 par lettre recommandée au 31 décembre 2014, Monsieur le Maire a contacté 3 cabinets d'assurance : AXA, AVIVA et ALLIANZ.

Monsieur RIGAL-ROY Olivier et Madame BOSCHER Christine ont analysé les offres. Monsieur RIGAL-ROY donne lecture de l'analyse des propositions des différentes assurances.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité (14 voix pour, 1 voix contre)

- Estimant que les prestations proposées correspondent mieux aux besoins exprimés, décide de retenir les propositions de la société AXA telles que présentées ci-dessous :

- 1) Contrat d'Assurances des biens et responsabilités civiles,
- 2) Assurance auto Renault trafic,
- 3) Option protection juridique.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec AXA Assurance, Cabinet A.S.A. représenté par Monsieur Pascal AUDINOS et tous les documents s'y rapportant,

- Décide d'inscrire au budget 2015 les dépenses de fonctionnement

Questions Diverses :

Voirie Rue du Mesnil Doucerain

Suite au proposition de mise en sécurité par le GEA, le Conseil Municipal informe les administrés qu'une réunion d'information aura lieu le 8 décembre 2014 à 19 heures à la salle communale du Boulay Morin

Fêtes et cérémonies

Rappel : Le Noël des enfants aura lieu le samedi 13 décembre 2014 de 15 à 18 heures.

PVR Chemin des Pommiers

Monsieur le Maire présente un projet de PVR Chemin des pommiers (voir tableau ci-dessous). Ces travaux permettraient d'autoriser un CU pour la création de 3 lots à bâtir.

Travaux d'aménagement de voie	Coûts des travaux
Voirie (chaussée et trottoir)	41 329,04, 00 €
Extension du réseau d'éclairage public (hors participation du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure)	12 666,67 €
Travaux d'installation de communication et études ORANGE	2 794,00 €
Coût total	56 789,71 €

Compte tenu du périmètre de la PVR la commune ne pourrait espérer récupérer que 50% des dépenses engagées (car 50% des terrains du périmètre sont déjà construits). De plus d'autres travaux seraient à prévoir : l'abattage d'un mur et d'arbres entièrement à la charge de la commune soit 8 000€ environ.

Le Conseil Municipal estime que le coût de ce projet est beaucoup trop important par rapport à l'autorisation de CU qui ne concerne pour l'instant que 3 lots à bâtir et donne un avis défavorable à cette PVR (10 voix contre, 3 abstentions, 2 voix pour).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Fait au Boulay Morin, le 20 novembre 2014

EUDIER Moïse	BOSCHER Christine 1 ^{er} Adjoint	RIGAL-ROY Olivier 2 ^{ème} Adjoint	BROUXEL Micheline 3 ^{ème} Adjoint	HEROULT Alexandra
AUBRIET Denise	BENTLEY Frédéric	DUBUISSON Magali	AUGER Samuel	BRENNETOT Benoît
EUDIER Alain	MINCKWITZ Pascale	PROVOT Sébastien	ROUSSEL Dominique	VADCARD Francis